

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 26 octobre 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h40)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absente :

M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
----	-----------------	-------	-----------

102-10-2011 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2011.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 5 octobre 2011.
 - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 19 octobre 2011.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Rencontre avec les représentants du Pôle d'Économie Sociale d'Abitibi-Témiscamingue.
7. CLD Abitibi :
 - 7.1 Rencontre avec Mme. Johanne Breton - Max Mobilité – Projet Max Taxi.
 - 7.2 Rencontre avec Mme. Valérie Dugas – Rapport sur la Conférence intercontinentale en intelligence territoriale.
 - 7.3 Publications :
 - 7.3.1 Bulletin trimestriel juillet, août, septembre 2011.
 - 7.3.2 Bulletin rural « Eau Courant », édition d'octobre 2011.
8. Correspondance.
9. Administration :
 - 9.1 Recueil des Politiques de gestion 2012-2013-2014.
 - 9.2 RREMQ – Participation de la MRC.
 - 9.3 Prévisions budgétaires 2012.
10. Municipalités :
 - 10.1 Ville d'Amos – Gestion des constats d'infraction.
 - 10.2 Municipalité de Launay – Développement résidentiel.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie :
 - 12.1 Comité de Sécurité Incendie – Planification d'une rencontre – Entente de coopération intermunicipale.
13. Aménagement :
 - 13.1 Projet de règlement # 118 « Modifiant le règlement # 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé » :
 - 13.1.1 Adoption.
 - 13.1.2 Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme.
 - 13.1.3 Consultation publique - Composition de la Commission - Date et lieu de l'assemblée publique.
 - 13.1.4 Avis du ministre.
 - 13.2 Application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. (Q.2, r.22).
14. Ajournement de l'assemblée.
15. Réouverture de l'assemblée.

16. Service Forêt :
17. Service d'Évaluation :
18. Autres sujets :
 - 18.1 Assemblée Générale des maires – Adoption du calendrier des rencontres 2012.
19. Sujets de discussion sans prise de décision :
 - 19.1 Bottin téléphonique.
20. Informations :
 - 20.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès 2011 – Prix « Leadership Municipal » - Présences au 5 à 7 le 2 novembre 2011 au Vieux Palais.
 - 20.2 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec – Le financement des universités et l'accessibilité aux études universitaires.
 - 20.3 Travaux d'infrastructures – Conférence de presse.
 - 20.4 Activités et représentations du préfet du 15 septembre au 26 octobre 2011.
21. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

103-10-2011 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 SEPTEMBRE 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2011 avec les modifications demandées à la résolution numéro 093-09-2011 « Protection des aquifères granulaires (eskers) » et au point « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Volet 3 ».

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 OCTOBRE 2011 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 5 octobre 2011 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questions.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 OCTOBRE 2011 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu de la rencontre spéciale du Comité Administratif du 19 octobre dernier et répond aux questionnements des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Après vérification, les représentants du Pôle d'Économie Sociale d'Abitibi-Témiscamingue seront prêts à rencontrer les maires seulement vers le mois de janvier 2012.

Ce sujet est donc reporté à une séance ultérieure.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PROJET MAXTAXI :

Madame Joanne Breton, agente de développement territorial au CLD Abitibi, présente aux maires le projet de transport « MaxTaxi » qui s'adresse aux citoyens de la MRC d'Abitibi.

Ce projet offre aux municipalités la possibilité de proposer à leurs citoyens des réductions de 50% sur les frais d'utilisation de taxi. Ce projet a donc pour mission de permettre à un plus grand nombre de personnes de se déplacer à moindre coût.

L'appui des municipalités est donc sollicité afin de faire la vente des livrets de billets à leurs citoyens.

Madame Breton demande aux municipalités de lui faire part de leur intérêt au début du mois de novembre afin que le projet puisse se mettre en branle d'ici le mois de décembre prochain.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – CONFÉRENCE INTERCONTINENTALE EN INTELLIGENCE TERRITORIALE – RAPPORT :

Monsieur Michel Roy, directeur général, présente aux maires un rapport oral de la Conférence intercontinentale en intelligence territoriale qui s'est tenue à Gatineau le 14 octobre 2011.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel juillet, août, septembre 2011.
- Bulletin rural « Eau Courant », édition d'octobre 2011.

CORRESPONDANCE :**CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :****Municipalité de Champneuf :**

La municipalité de Champneuf nous transmet sa résolution numéro 145-10-11 par laquelle elle exige de l'Assemblée nationale de revoir et de corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région.

Municipalité de Barraute :

La municipalité de Barraute nous transmet sa résolution numéro 2011-278 par laquelle elle demande à l'Assemblée Nationale de maintenir le territoire de Barraute à l'intérieur des limites de la circonscription électorale d'Abitibi Est.

Association Quad Abitibi-Témiscamingue :

L'Association Quad Abitibi-Témiscamingue souhaite que la MRC adopte un règlement pour modifier les heures de circulation des véhicules quad.

MRC de maria-Chapdelaine :

Cette MRC nous transmet sa résolution numéro 247-09-2011 par laquelle elle demande au Gouvernement de retarder à la mi-septembre la rentrée scolaire afin de permettre aux étudiants de conserver leur emploi d'été plus longtemps et également afin d'accommoder les employeurs.

MRC de Nicolet-Yamaska :

La MRC de Nicolet-Yamaska perçoit sous forme de quote-part la cotisation annuelle à Solidarité Rurale au nom de ses municipalités et elle invite les autres MRC du Québec à imiter son geste afin de soutenir cet organisme.

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**Accusés réception:****Accusés réception:**

2011-09-21	M. Pierre Arcand, ministre Développement Durable, Environnement et Parcs	Résolution # 086-09-2011 Reddition de comptes plus exigeante de certains ministères.
2011-10-05	M. Pierre Moreau Ministre des Transports	
2011-10-05	Fédération Québécoise des Municipalités	
2011-10-12	Union des Municipalités du Québec	
2011-10-11	M. Laurent Lessard, ministre Affaires Municipales, Régions et Occupation du territoire	
2011-10-11	Mme. Christine St-Pierre, ministre Culture, Communications et Condition féminine	
2011-10-05	Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 087-09-2011 Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.
2011-10-06	Union des Municipalités du Québec	
2011-01-03	M. Clément Gignac, ministre Ressources Naturelles et Faune	Résolution # 098-09-2011 La place des municipalités dans la « Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable ».
2011-10-06	Fédération Québécoise des Municipalités	
2011-09-30	M. Pierre Corbeil, ministre Agriculture, Pêcheries et Alimentation Responsable de la région A-T	Résolution # 028-03-2011 Fonds de développement touristique – Demande de données statistiques par territoire de MRC.

La Petite Boutique :

La Petite Boutique fête cette année son 10^{ième} anniversaire et elle profite de l'occasion pour nous remercier de notre support.

104-10-2011 **LA PETITE BOUTIQUE - FÉLICITATIONS :**

ATTENDU que la Petite Boutique souligne cette année son 10^{ième} anniversaire;

ATTENDU l'apport important de la Petite Boutique à la récupération majoritairement du textile mais également d'autres matières;

ATTENDU que la Petite Boutique est un partenaire important pour la MRC d'Abitibi pour atteindre les objectifs visés par le Plan de gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adresser des félicitations à la Petite Boutique pour son 10^{ième} anniversaire ainsi que des remerciements pour la grande collaboration démontrée à la valorisation des matières textiles.

ADOPTÉE

105-10-2011 **RECUEIL DES POLITIQUES DE GESTION 2012, 2013 ET 2014 – ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le « Recueil des Politiques de Gestion » pour les années 2012, 2013 et 2014 tel que recommandé par le Comité Administratif (résolution # CA-168-10-201) et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

106-10-2011 **RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ) – PARTICIPATION DE LA MRC D'ABITIBI :**

ATTENDU que la MRC d'Abitibi par sa résolution numéro 082-06-2008 a pris la décision d'adhérer au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);

ATTENDU que l'ensemble des employés participe au volet à prestation déterminée;

ATTENDU que la MRC participe au volet à cotisation déterminée;

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer la cotisation patronale pour le volet à prestation déterminée et le volet à cotisation déterminée pour 2011, 2012 et 2013 :

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu :

- De fixer la participation patronale pour le volet à prestation déterminée pour 2011, 2012 et 2013 à 5,75%;
- De fixer la participation patronale pour le volet à cotisation déterminée pour 2011, 2012 et 2013 à:
 - Cadre : 4,75%
 - Non cadre : 2,75%
- D'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à attester pour et au nom de la MRC d'Abitibi du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime;
- D'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à transmettre à SSQ Groupe Financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues.

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA MRC D'ABITIBI :

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, fait la présentation des prévisions budgétaires 2012 pour la MRC d'Abitibi et répond aux questions des maires.

L'adoption des prévisions budgétaires se fera lors de l'Assemblée Générale des maires du 23 novembre prochain.

- 107-10-2011 **GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION – ENTENTE AVEC LA VILLE D'AMOS :**
- ATTENDU** que depuis 2006, la ville d'Amos gère les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire des municipalités de la MRC d'Abitibi;
- ATTENDU** qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente avec la ville d'Amos;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer pour et au nom des municipalités de la MRC d'Abitibi une entente de trois (3) ans avec la ville d'Amos pour la gestion des constats d'infraction.
- ADOPTÉE
- 108-10-2011 **MUNICIPALITÉ DE LAUNAY – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL :**
- CONSIDÉRANT** que la municipalité est en démarche de développement résidentiel;
- CONDIDÉRANT** que la municipalité de Launay a entrepris des démarches de modification de zonage dans plusieurs secteurs;
- CONSDIDÉRANT** que la municipalité de Launay est très limitée dans la possibilité de développement résidentiel;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Launay devra probablement relocaliser neuf (9) résidences en vue d'un projet minier sur son territoire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Launay pour un projet de demande d'une lisière de terrains des lots 33A-P, 34A, 35A, 36A, 37A, 38A, 39A, 40A, 41A et 42A-P le long de la Route 111 lesquels appartiennent au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et ce, en vue d'un développement résidentiel. Sous réserve toutefois, que la MRC d'Abitibi conserve des accès pour l'exploitation forestière prévue à la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi tels que montrés sur le plan annexé à la présente résolution.
- ADOPTÉE
- COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PLANIFICATION D'UNE RENCONTRE :**
- Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, souhaite la planification d'une rencontre du Comité de Sécurité Publique afin de lancer une discussion sur une Entente cadre de coopération intermunicipale concernant la sécurité incendie entre municipalités.
- Cette rencontre sera organisée en janvier 2012.
- 109-10-2011 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - ADOPTION :**
- ATTENDU** que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 18 octobre 2010;
- ATTENDU** que conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin lors de la séance régulière du 8 juin 2011 (résolution # 080-06-2011);
- ATTENDU** que le projet de règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC d'Abitibi » a été transmis aux maires par courrier et qu'ils ont put en prendre connaissance avant la tenue de la présente séance;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi ».
- ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, explique aux maires la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme de l'ensemble des municipalités de la MRC afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

Ce document se veut donc un outil de référence pour l'élaboration des règlements de concordance.

110-10-2011 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC :**

Conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le document produit par le Service d'Aménagement et intitulé « Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du projet de règlement numéro 118 de la MRC d'Abitibi » et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

111-10-2010 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - COMMISSION SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE :**

ATTENDU qu'en vue de l'adoption du règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et de développement révisé », la MRC doit tenir une consultation publique par l'intermédiaire d'une commission (article 53.1 de L.A.U.);

ATTENDU que la Commission doit donc être :

- Créée par l'Assemblée Générale des maires;
- Formée des membres de l'Assemblée Générale des maires;
- Présidée par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet.

ATTENDU que le rôle de la Commission est d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une assemblée publique;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée Générale des maires fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique (au moins une assemblée pour le territoire de la MRC) ou qu'elle peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au directeur général de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu :

- Que la Commission soit composée d'un membre de l'Assemblée Générale des maires soit; Monsieur Jacques Riopel, préfet;
- Que l'assemblée publique soit présidée par Monsieur Jacques Riopel, préfet.
- Que soit délégué au directeur général le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique.

ADOPTÉE

112-10-2011

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - AVIS DU MINISTRE :

ATTENDU que l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi peut demander au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, son avis sur le projet de règlement numéro 118 « Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé »;

ATTENDU qu'il est souhaitable de connaître l'avis du ministre sur le projet de règlement numéro 118 afin de connaître les éléments répondants aux orientations et projets du Gouvernement;

ATTENDU que les représentants des ministères n'ont pas pu s'exprimer pendant la négociation dans le cadre de la demande à portée collective (article 59 LPTA) de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 118 de la MRC vise à inclure dans le schéma d'aménagement et de développement révisé les éléments conclus avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) et la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour la gestion des usages résidentiels en zone agricole permanente (article 59 LPTA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de demander l'avis du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire sur le projet de règlement numéro 118 modifiant le règlement numéro 109 « Schéma d'aménagement et de développement révisé ».

ADOPTÉE

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q.2, R.22) :

Les maires discutent de la difficulté pour les citoyens de rencontrer les exigences du contenu de la demande de permis pour l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée en vertu du règlement Q-2, r.22 « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » ainsi que des coûts rattachés aux dites exigences.

Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, fait part aux maires d'une discussion qu'il a eue récemment avec un représentant du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'effet que nous pourrions demander une modification de l'article 4.1 du Règlement Q-2, r.22 qui exige « une caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel » par « l'obligation de se doter d'un système imperméable et fonctionnel ».

La discussion s'oriente également sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) Volet 3, lequel s'adresse aux MRC afin de doter ces dernières d'une aide financière leur permettant de rembourser (en partie) les salaires et avantages sociaux de professionnels et de techniciens pour la réalisation de mandats d'expertises techniques au bénéfice des municipalités rurales de leur territoire.

Une ressource professionnelle permettrait donc à la MRC d'offrir à ses municipalités rurales composantes une ressource pour leurs différents projets d'ingénierie.

Afin d'analyser de façon éclairée les avantages de ce programme, il est convenu de demander qu'une évaluation financière soit faite si la MRC procédait à l'engagement d'un ingénieur ou d'un technicien.

113-10-2011

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 22h10.

ADOPTÉE

114-10-2011 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 23h30, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville

ADOPTÉE

115-10-2011 **CORPORATION DU MONT-VIDÉO – SUPPORT FINANCIER :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu d'accorder un support financier au montant de 150 000\$ à la Corporation du Mont-Vidéo.

ADOPTÉE

CORPORATION DU MONT-VIDÉO – SUPPORT FINANCIER :

Les maires conviennent que lors d'une séance ultérieure de l'Assemblée Générale des maires ils statueront sur les éléments suivants rattachés à l'aide financière de 150 000\$ accordée à la Corporation du Mont-Vidéo :

- Modalités de remboursement à même le Pacte Rural;
- Mise sur pied d'un comité de vigilance;
- Représentant de la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration de la Corporation du Mont-Vidéo;
- Demande à la Corporation du Mont-Vidéo de présenter des états financiers au Comité Administratif de la MRC d'Abitibi de façon régulière.

116-10-2011 **CALENDRIER DES RENCONTRES 2012 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES :**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Abitibi (Assemblée Générale des maires) pour 2012, ces séances se tenant le mercredi et débutant à 19h30 :

11 Janvier	13 Juin
8 Février	12 Septembre
14 Mars	31 Octobre
11 Avril	28 Novembre
9 Mai	12 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

ADOPTÉE

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE :

Madame Lyna Boulé, représentante du TNO Lac-Chicobi (Guyenne), exprime au nom de plusieurs citoyens le mécontentement suite à la publication du bottin téléphonique de Télébec qui ne regroupe plus toute sa clientèle dans un seul bottin régional couvrant tout l'Abitibi-Témiscamingue.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONGRÈS 2011 « PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL » :

Les maires sont informés que lors du récent congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, la MRC d'Abitibi a reçu le prix « Leadership Municipal » pour sa campagne « D'Amour et d'Eau Pure! ».

Monsieur Jacques Riopel, préfet, souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe du CLD et de la MRC qui a œuvré à la présentation du dossier de candidature du projet.

Les maires sont donc invités à un 5 à 7 qui se tiendra le 2 novembre prochain au Vieux Palais afin de partager ce prix avec tous les partenaires et ambassadeurs de la campagne « D'Amour et d'Eau Pure! ». Un court bilan ainsi qu'un nouvel outil promotionnel y seront également présentés.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – CONFÉRENCE DE PRESSE :

Suite à la problématique vécue par les municipalités de Landrienne, Saint-Dominique-du-Rosaire et Saint-Marc-de-Figuery avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, relativement à des travaux d'infrastructures municipales pour l'assainissement des eaux, il est convenu de tenir une conférence de presse le 10 novembre prochain afin de dénoncer la situation et d'exiger l'intervention de Monsieur Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec – Le financement des universités et l'accessibilité aux études universitaires.
- Activités et représentations du préfet du 15 septembre au 26 octobre 2011.

117-10-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 23h40.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.